

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 11384
Numéro SIREN : 793 501 487
Nom ou dénomination : SingTime

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 19203

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 18-02-2019

N° DE DEPOT : 2019R019203

N° GESTION : 2013B11384

N° SIREN : 793501487

DENOMINATION : SingTime

ADRESSE : 40 avenue de La République 75011 Paris

DATE D'ACTE : 21-12-2018

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Certifié conforme à
l'original



SINGTIME

Société par actions simplifiée au capital de 44.183,82 euros
Siège social : 40, avenue de la République – 75011 Paris
RCS Paris 793 501 487

**EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES
PAR ACTE SOUS SEING PRIVE LE 21 DECEMBRE 2018**

[...]

I. PREMIERE DECISION

Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire

La collectivité des associés,

Après avoir entendu lecture du rapport du Gérant,

Décide de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 :

ERNST & YOUNG AUDIT
1 - 2, Place des Saisons
92037 Paris La Défense Cedex

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, pressentie pour les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait lesdites fonctions, et a déclaré qu'elle ne tombait sous le coup d'aucune des incompatibilités prévues par la loi.

II. DEUXIEME DECISION

Pouvoirs - Formalités

La collectivité des associés,

Donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé en vue de l'accomplissement de toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

[...]